

RHÔNE

Canton de Anse Arrondissement de Villefranche s/ Saône Département du Rhône



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL Séance du Jeudi 03 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 03 novembre à 20h30 le Conseil Municipal de Civrieux d'Azergues, régulièrement convoqué le 27/10/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

<u>Etaient Présents</u>: Mme Marie-Pierre TEYSSIER, M. Mathieu DESBAT, M. Jean-Baptiste PAULIN, Nadine MICHON, Loïc BOUCHARD, Alain NODIN, Marie-Charlotte HERITIER, Brigitte BOURGEAY, Mme Françoise BRESSON, M. Aymeric TEVISSEN,

Etaient absents excusés:

Mme Laetitia PONGE (donne pouvoir à M. Jean-Baptiste PAULIN)

Mme Isabelle ADELINE (donne pouvoir à Mme Marie-Pierre TEYSSIER)

M. Olivier PASQUAL (donne pouvoir à M. Loïc BOUCHARD)

Mme Liliane DALLA LIBERA (donne pouvoir à Brigitte BOURGEAY)

M. Pierre-Jean LIOBARD (donne pouvoir à Alain NODIN)
M. Jérôme ÉCOCHARD (donne pouvoir à Mathieu DESBAT)

Nombre de conseillers en exercice : 16

présents : 10

votants: 16

→ Secrétaire de séance : Mme Marie-Charlotte HERITIER

→ Mme le Maire met au vote l'approbation du compte rendu de la précédente session. Après vote, le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité et pourra être mis en ligne et à la disposition du public selon les nouvelles règles de diffusion des séances du conseil municipal.

Mme le Maire met en délibéré les points inscrits à l'ordre du jour :

DÉLÉGATIONS DES ÉLUS à la CCPBD

Mme le Maire souhaite redistribuer les délégations des élus siégeant dans les diverses commissions de la Communauté Communes afin de prendre en compte les démissions de certains membres du conseil municipal et l'arrivée de nouveaux élus depuis les dernières élections.

Les délégations actuelles des élus sont celles indiquées dans le tableau ci-joint.

Mme le Maire propose d'intégrer, comme inscrit dans le tableau ci-dessous, de nouveaux élus pour représenter la commune dans les commissions de la CCBPD :





Canton de Anse Arrondissement de Villefranche s/ Saône Département du Rhône



Pôle	Commission	Présence élus Civrieux d'Azergues	
Administration et Goopération Territoriale	Finances	Marie-Pierre Teyssier	
	Coopération Territoriale	Alain NODIN / Pierre-Jean Liobard	
Activité et Mobilité	Économique, Commerce - Artisanat	Françoise Bresson / Pierre-Jean Liobard	
	Transport - Mobilité - Modes doux	Alain NODIN / Pierre-Jean Liobard	
	Emploi - Formation - Apprentissage	Françoise Bresson / Isabelle Adeline	
Infrastructures du Territoire	Voirie	Loic Bouchard / Mathieu Desbat	
	Entretien Bâtiments	Olivier Pasqual	
	Bâtiments Neufs	Olivier Pasqual / Brigitte Bourgeay	
	GEMAPI - Rivières	Pierre-Jean Liobard / Mathieu Desbat	
Jeunesse et Services	Petite Enfance - Parentalité	Isabelle Adeline / Liliane Dalla Libera	
	Jeunesse - ALSH	Isabelle Adeline / Liliane Dalla Libera	
	Affaires sociales	Isabelle ADELINE / Liliane Dalla Libera	
Environnement et Habitat	Agriculture et Espaces Naturels - Corridors Écologiques	Mathieu Desbat / Jean-Baptiste PAULIN	
	Habitat - Logement - Urbanisme	Loic Bouchard / Pierre-Jean LIOBARD	
	Collecte et Traitement des déchets - RSO - CTE	Loic Bouchard / Alain Nodin	
	Agenda 2030	Jean-Baptiste Paulin	
	PCAET	Loic Bouchard / Pierre-Jean Liobard	
Rayonnement du Territoire	Tourisme et Vie Associative - Géoparc	Marie-Pierre Teyssier	
	Culture Patrimoine - PAH	Pierre-Jean Liobard /Brigitte BOURGEAY	
	Communication externe et Évènementiel	Isabelle Adeline / Marie-Charlotte HERΠΙΕR	
	Syndicat mixte du Beaujolais	Marie-Pierre TEYSSIER (suppléante)	
	Syndicat Mixte du Bordelan	Marie-Pierre TEYSSIER	
	SYTRAIVAL	Loïc BOUCHARD (suppléant)	
	MISSION LOCALE	Françoise BRESSON (suppléante)	
	Accessibilité - Personnes handicapées	Liliance DALLA LIBERA	



RHÔNE

Canton de Anse Arrondissement de Villefranche s/ Saône Département du Rhône



Le vote de la délibération portant sur le remplacement des élus démissionnaires par de nouveaux élus pour représenter la commune dans diverses commissions communautaires est adopté à l'unanimité.

FINANCES: Décisions modificatives

12 AUGMENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRE 12

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal peut apporter des modifications au budget iusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent (art. L1612-1 du CGCT).

À ce titre, Mme Teyssier indique qu'il est nécessaire de prévoir un transfert de lignes budgétaires afin d'augmenter les crédits en section de fonctionnement (chapitre 12) de 55000 € suites aux dépenses imprévues survenues au cours de cette année auxquelles la commune a dû faire face :

- Une hausse du point d'indice de 3.5% votée par l'état et applicable à tous les agents de la fonction publique depuis le 01/07/2022; ce qui génère une hausse globale du chapitre 12 de 12500 €
- Mise en longue maladie d'un agent sur toute l'année 2022; ce qui implique un maintien de salaire sur toute l'année pour l'agent et à fortiori d'assurer son remplacement. Ces dépenses supplémentaires se montent à 25000 €. Le salaire de l'agent absent est couvert en grande partie par l'assurance du CIGAC mais ce produit ne vient pas en déduction des dépenses salariales mais vient augmenter les recettes.
- Remplacement d'une agente en congé maternité : + 7500 €
- Divers remplacements périscolaires tout au long de l'année : + 2000 €
- Doublon sur le poste d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite au 30/11/2022 :
 + 2500 €
- Remplacement d'un service civique par un agent d'animation : + 2400 €

Afin d'augmenter la ligne budgétaire du chapitre 12 à hauteur de 55000 €, Mme le Maire propose qu'un transfert de crédit soit effectué depuis la section d'investissement et plus précisément sur l'opération de la voirie des Verchères qui avait été budgétisée pour 2022 par convention de mandat avec la CCBPD mais qui a fait l'objet d'une annulation.

Cette décision modificative fera l'objet d'un transfert de crédits de la section d'investissement sur la section de fonctionnement comme suit :





Canton de Anse Arrondissement de Villefranche s/ Saône Département du Rhône



SECTION FONCTIONNEMENT							
Dépenses			Recettes				
chapitre	article	crédits	chapitre	article	crédits		
O23		-55000					
12	6411	55000					
totaux		0		totaux	0		
SECTION INVESTISSEMENT							
Dépenses			Recettes				
chapitre	article	crédits	chapitre	article	crédits		
21	2152	-55000	021		-55000		
totaux		-55000		totaux	-55000		

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2 AUGMENTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRE 20

Mme le Maire indique que dans le cadre des études à projets de la future zone de Charlieux, il est nécessaire de prévoir des crédits au compte 2032 « frais de recherches et développement » pour 3000 €. Pour couvrir ces dépenses, les mouvements de crédits suivants sont proposés :

SECTION D'INVESTISSEMENT (dépenses)				
Chapitre 20				
2032 frais recherches et dév	+ 3000			
Chapitre 21				
2152 Installations de voirie	- 3000			

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES : Clôture du budget de la ZAM des Verchères

Comme évoqué lors du vote des budgets communaux 2022, il avait été nécessaire de reconduire le budget de la ZAM des Verchères au titre de 2022 afin de prévoir les écritures de clôture ainsi qu'une délibération du conseil municipal actant la fermeture définitive de ce budget annexe au 31/12/2022.

Mme le Maire précise que toutes les opérations relatives à ce lotissement sont aujourd'hui achevées ; cela met un terme au budget annexe de la ZAM des Verchères.



RHÔNE

Canton de Anse Arrondissement de Villefranche s/ Saône Département du Rhône



Ainsi, Mme le Maire présente les écritures comptables à passer pour solder ce budget au 31/12/2022 :

- 1) le remboursement par le budget ZAM des avances versées par le budget principal :
 - => dans le budget annexe : mandat au 168741 de 30.000 €
 - => dans le budget annexe : mandat au 168748 de 43.474 €
 - => dans le budget principal : titre au 276348 pour 73.474 €
- 2) le transfert de l'excédent de clôture du budget lotissement dans le budget principal, qui est actuellement de 70.739,42 € :
 - => dans le budget annexe : un mandat au 6522 pour 70.739,42 €
 - => dans le budget principal : un titre au 7551 pour 70.739,42 €

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

Convention CCPBD

Mme le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de ses délégations, une décision du maire va être prise pour signer la convention avec la CCBPD relative à l'audit sur les consommations énergétiques des bâtiments communaux. Un tarif de 400 €/bâtiment sera demandé. Ce dossier concernera en priorité l'école communale mais également la maison des associations et la mairie.

Rapport du Président de la CCBPD

Les élus ont été destinataires de ce rapport. Rappel des compétences en 2021 :

Obligatoires:

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires; Schéma de cohérence territorial et schéma de secteur
- Actions de développement économique
- O Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets
- GEMAPI: gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



RHÔNE

Canton de Anse Arrondissement de Villefranche s/ Saône Département du Rhône



Optionnelles:

o Voirie.

Pour la commune de Civrieux d'Azergues, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 242 € et les dépenses en investissement s'élèvent à 169 232,69 € (pour 2021)

- o Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- o Création et gestion de maisons de services au public

Facultatives :

- o Protection et mise en valeur de l'environnement
- o Plan de lutte contre le bruit
- o Balisage des sentiers VTT
- o Politique des rivières
- o Politique du logement
- o Compétence Mobilité (code des transports). Cette compétence deviendra optionnelle à compter de 2022

M. Alain NODIN fait remarquer que ce rapport précise les dépenses liées au traitement des déchets mais qu'il n'est pas fait état des recettes correspondantes.

Le rapport du Président sera mis en ligne sur le site internet de la commune et Mme le Maire rappelle qu'il est consultable en mairie au format papier.

Proposition d'un contrat de bail avec la sté CELLNEX pour l'installation d'une antenne relais

Mme le Maire rappelle qu'une autorisation préalable a encore une fois été refusée pour l'implantation d'une antenne relai commandée par l'opérateur Bouygues, 6 ans après celle prévue en haut de la Roche.

Ce refus a été principalement motivé dans un principe de précaution car l'installation était jugée trop proche du parc des Verchères où sont installés les jeux pour les enfants.

La société Bouygues qui cherche à s'installer depuis de nombreuses années a donc accepté une autre proposition plus adéquate qui nécessite la signature d'une convention entre l'opérateur représenté par la société CELLNEX et la commune.

Mme le Maire souhaite absolument éviter toute nouvelle situation conflictuelle avec un opérateur qui n'aboutirait qu'à une inévitable condamnation pour la commune comme il en fut le cas avec l'antenne FREE.

Cette nouvelle antenne serait implantée au lieu-dit Les Trois Pierres (parcelle communale n°A224). Cet emplacement se trouve à proximité d'une autre antenne déjà en place et couvrirait une surface au sol de 98 m². La redevance annuelle se monterait à 8 000 € nets.



RHÔNE

Canton de Anse Arrondissement de Villefranche s/ Saône Département du Rhône



Cette convention serait conclue pour une durée initiale de 12 ans reconductible par périodes successives de 5 ans.

Mme le Maire ajoute que cet emplacement reste le plus cohérent sur la commune compte tenu de la proximité avec d'autres mâts déjà en place et de la zone d'activités.

M. Alain NODIN demande si la commune doit contracter une assurance spécifique concernant cette convention. Mme le Maire dit que cela fera l'objet d'un signalement auprès de l'assureur de la commune mais n'engendrera pas de nouveau contrat car la mairie ne sera pas propriétaire de l'antenne. La société Bouygues devra, quant à elle, s'assurer pour cet ouvrage.

M. Aymeric TEVISSEN souligne que la rétribution nette de 8000 € produira malgré tout une recette communale complémentaire.

La signature de cette convention relève des délégations attribuées à Mme le Maire faisant l'objet d'une décision du maire. Avant cette signature, Mme le Maire demande l'avis de l'assemblée qui émet un avis favorable unanime.

Retour enquête publique

Mme le Maire informe l'assemblée que M. le Commissaire enquêteur a remis son rapport faisant suite à l'enquête publique relative à la révision du PLU.

Mme TEYSSIER indique que ce rapport donne entière satisfaction car il est très positif et reflète la qualité du travail effectué par l'ensemble des élus ainsi que du cabinet d'urbanisme AUA.

Elle précise que l'avis favorable de ce rapport est d'autant plus remarquable qu'il est dénué de toute réserve ce qui est plutôt rare dans le cadre de ce type d'enquête.

Une seule recommandation a été notifiée : l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales. Contact a été déjà pris à ce sujet pour entamer cette démarche.

✿ Voirie

Nous venons d'apprendre cette fin d'après-midi que la CCBPD s'engageait à prendre en charge financièrement la décarbonation du chemin des rivières pour un montant de 20 000 €. Ce budget ne sera pas imputé sur le budget communal. Il s'agit d'une très bonne nouvelle qui va dans le sens de la préservation de notre biodiversité grâce à ces 400 mètres linéaires désimperméabilisés.

La séance est levée à 21h00

Secrétaire de séance, Mme Marie-Charlotte HÉRITIER Mme le Maire, Mme Marie-Pierre TEYSSIER



